

GUIDE

LA PARENTALITE POSITIVE

STRATEGIE DE REHABILITATION

DES ENFANTS

EN CONFLIT AVEC LA LOI



PROGRAMME ENFANCE SANS BARREAUX (ESB)

Abidjan - Juin 2015

Dignité et Droits pour les Enfants - Côte d'Ivoire

01 BP 1721 Abidjan 01

Tél. (+ 225) 20 22 87 07 / 06 65 58 75 - Fax (+225) 20 32 45 89

E-mail : ongddec@gmail.com / biceci@aviso.ci

Site web : www.dde-ci.org

Avec le soutien de



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX



AGENCE FRANÇAISE
DE DEVELOPPEMENT

Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité de DDE-CI et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position des partenaires ci-dessus

INTRODUCTION

La problématique de l'enfant en conflit avec la loi constitue un défi pour de nombreux intervenants qui souvent semblent déboussolés. Depuis longtemps des stratégies sont développées en vue de contenir la délinquance juvénile et assurer la réinsertion durable et définitive des enfants. Parmi celles-ci, figure la parentalité positive. Concept convexe ou thème transversal situé à de nombreux carrefours de l'éducation, la parentalité positive a prouvé tout le bien qu'on aurait imaginé dans la réinsertion des enfants en conflit avec la loi. Expérimentée à divers niveaux par les intervenants de DDE-CI à l'initiative du programme Enfance Sans Barreaux, développée à maintes reprises en faveur des parents et des enfants en conflit avec la loi, dans les centres fermés comme dans les communautés au point de constituer une activité à part entière, la parentalité positive apparaît comme un atout pour le rétablissement des liens rompus entre les enfants en conflit avec la loi et leurs parents. Ainsi, le présent guide loin de prétendre résoudre définitivement les problèmes relationnels entre parents et enfants est à vrai dire notre modeste contribution, une compilation des expériences acquise dans la pratique de la Parentalité Positive. Le guide s'inspire des notions des droits des enfants, des approches éducatives pédagogiques et surtout des constats et expériences faits. C'est un outil destiné aux praticiens de l'éducation des centres et institutions d'accueil, d'observation ou d'orientation juvénile en charge d'apporter des réponses au problème des enfants en conflit avec la loi et de leur assurer une resocialisation durable.

Tous nos remerciements vont à l'endroit des vaillants membres de l'équipe du programme enfance sans barreaux de DDE-CI (2012-2015), qui se sont impliqués très fortement dans la mise en œuvre de cette pratique.

Eric KOFFI Gnamien
Chargé de Programme

CONTEXTE

A tort ou à raison on impute les faits de délinquance juvénile à la pauvreté des familles et des parents, aux médias qui véhiculent tant d'images entachées d'actes de violence, le groupe des pairs marginaux et déviants, à la dislocation de la cellule familiale d'où l'émanation des faits de monoparentalité, de famille recomposées, de remariage des parents etc. Ces causes même s'il est vraie qu'elles sont à la base de la délinquance juvénile se résument en une seule idée : la démission éducative des parents, d'où la fragilisation des liens affectifs entre les parents et enfants ; plus loin on parlerait d'incompétences éducatives en tant que l'incapacité de certains parents d'assister les enfants.

La parentalité positive prend sa source dans la volonté manifeste d'ériger une école pour les parents afin de renouer les liens familiaux entre eux et leurs enfants. Système convexe ou transversale, la PP s'adapte à tout effet de contribuer à l'émergence d'une société garante de la protection des enfants. Constat fait, notre approche de la délinquance juvénile a révélé une distorsion des liens affectifs entre les parents et les enfants, l'érosion du sentiment d'affiliation, des liens de parenté induits par une impossibilité des parents d'éduquer les enfants, l'absence d'une culture des droits des enfants et plus largement des droits de l'homme, renforcée par une ignorance des pratiques éducatives, la méconnaissance du statut et de la personnalité du concept d'enfant et des nécessités. Nous ne disons pas que c'est là les seules raisons de la délinquance juvénile mais c'est de loin la minime. La famille, comme le réaffirme les grands principes des droits de l'homme, des peuples et des nations, est la base de tout individu

De ce fait le relâchement parental et ou familial va contraindre les enfants à développer des stratégies dites de survie aboutissant à la commission d'actes délictuels.

VERS UN PACTE NOUVEAU ENTRE PARENT ET ENFANT EN CONFLIT AVEC LOI

Comment parvenir à concilier deux parties d'un côté l'enfant qui a commis une faute et qui à première vue semble sans remord et d'un autre côté le parent, qui ne se reproche rien dans tout ce qui est arrivé et qui ne voit pas sa responsabilité engagée dans ce qui a conduit malheureusement la progéniture à outrepasser les règles sociales admises. Plus loin comment être sûr que de par notre action, parents et enfants s'accepteront désormais autour d'un nouveau pacte pour un mieux être social de l'enfant ? La parentalité positive requiert là toute son importance.

NOTRE DEFINITION DE LA PARENTALITE POSITIVE

La parentalité positive vue comme une stratégie d'approche consiste à développer **un style d'éducation et des comportements qui répondent aux besoins de tout enfant, notamment l'enfant en conflit avec la loi**, en termes d'affection, de sécurité, d'appartenance et d'attaches sûres. Un style d'éducation **centré sur le bien être de l'enfant**, où les parents font preuve de chaleur, de tolérance, de sensibilité, de réceptivité et de soutien envers leur enfant.

La parentalité positive, c'est le juste milieu entre un style d'éducation **autoritaire** (ou militaire) et un style d'éducation **permissif** (ou laxiste) : elle fixe les **règles et limites** dont tout enfant a besoin pour se développer et s'épanouir pleinement.

La démarche de parentalité positive dans le cadre des enfants en conflit avec la loi propose entre autres :

- De **comprendre qu'un enfant même en conflit avec la loi en demeure un et réadapter ainsi notre approche parentale en vue de sa resocialisation (remettre en cause notre principe éducatif)**
- En tant que parents, de prendre conscience de l'impact** de nos **attitudes, des mots** que nous employons sur nos enfants, ainsi que les **étiquettes** que nous leurs collons, en clair de relever notre responsabilité dans le processus d'enlèvement de l'enfant dans une certaine marge dissociale ;
- D'adapter désormais les exigences des parents aux besoins et au souhait de l'enfant**, en fonction de ses aspirations et ses compétences.
- D'assurer à l'enfant un milieu sûr** et stimulant et un environnement d'apprentissage positif

De manière spécifique, notre approche de la parentalité positive consiste à :

- Renouer les liens familiaux entre les parents et les enfants en conflit avec la loi
- Assurer à l'enfant en conflit avec la loi une voie de réinsertion durable conforme à ses aspirations acceptées et partagées par tous notamment la famille.
- Élever l'enfant en conflit avec la loi dans toute sa dimension en lui apportant tout le soutien dont il a besoin pour sa socialisation par une plus grande implication de la famille et de la communauté.
- Susciter le changement chez les parents sur une voie de pacification faite d'une plus grande acceptation de l'enfant infracteur : regarder l'enfant seul et non ce qu'il a fait c'est-à-dire l'acte déviant.

En définitive, la parentalité positive en matière d'Enfant en Conflit avec la Loi, c'est apporter de nouvelles compétences éducatives parentales dans le but d'instaurer une **relation positive avec son enfant** et de l'accompagner dans son épanouissement.

LES CONDITIONS

La parentalité positive vue comme une stratégie de réinsertion des enfants en conflit avec la loi obéit à un certain nombre de critères :

- les groupes présents à la séance (la paire parent-enfant) **partagent un problème commun** (focus groupe) : les enfants ont tous commis des infractions et de ce fait subissent des peines de détention réhabilitatives ; les parents quant à eux réalisent la portée des actes commis par les enfants et **recherchent des solutions restauratives durables**.
- les groupes des parents sont engagés à soutenir les enfants ; les parents ont pris de la hauteur face au problème; leur souci premier demeure le relèvement de l'enfant d'où sa resocialisation : ils ont fait table rase du passé et souhaitent offrir le meilleur à l'ECL mais ne savent pas comment s'y prendre. **La responsabilité parentale** est mise en cause
- La tenue de rencontres préalables des instigateurs de l'atelier avec les parents et les enfants ayant abouti à leur accord mais aussi à une parfaite maîtrise de l'environnement, des sujets, le thème.
- les parents et enfants éprouvent le besoin de se retrouver, d'échanger, se comprendre et envisager l'avenir sur de nouvelles perspectives centré autour de l'adoption de **nouveaux comportements**, plus positifs et respectueux de l'enfant.
- les groupes cibles semblent conscients de leur responsabilité : les parents jugent qu'ils n'ont pas été suffisamment habiles dans le maniement de l'éducation de l'enfant ; ils se remettent en cause constamment. les enfants quant à eux ont pris conscience de la gravité des actes posés, chose qu'ils assument sans toutefois vouloir recommencer. L'enfant décide de s'engager dans une relation d'aide.
- La présence d'un petit groupe à la séance en moyenne 15 paires parent-enfant équivaut à 30.

LA PHASE PREPARATOIRE :

Notre stratégie de la parentalité positive dans le cadre de la réhabilitation des enfants en conflit avec la loi peut se dérouler aussi bien en milieu fermé c'est à dire au sein des centres de détention des mineurs, les centres d'observation des mineurs, dans les maisons d'arrêt et de correction et en milieu ouvert notamment dans des communautés, dans des centres sociaux etc.

A- EN MILIEU FERME

1-CHOIX DES PARTICIPANTS ENFANTS - PARENTS

La PP est une initiative, la décision ne se prend pas au hasard mais doit être le fruit d'une minutieuse préparation ; la clé de la réussite de cette activité doit découler d'une compréhension totale du problème, une connaissance et une parfaite maîtrise du groupe cible. A cet effet une préparation préalable des deux groupes est nécessaire. D'un côté l'ECL d'un autre le parent.

Au niveau des enfants

Il faut s'assurer que :

- la personnalité de l'ECL n'est pas une menace pour lui-même ni pour la société,
- ce dernier a accepté la relation d'aide proposée par les éducateurs
- il s'est engagé résolument sur la voie de comportements positifs socialement acceptables.

Il faut avoir conscience que l'Enfant en Conflit avec la Loi peut être victime de la société (il subi les conditions socio-économiques) et/ou de sa famille (maltraitements, négligences). cela constitue un facteur exogène de l'infraction.

L'intervenant doit donc relever, apprécier, mesurer si possible les qualités de résilience de l'enfant pour l'inviter à une activité de parentalité positive.

Cette évaluation est réalisée par un spécialiste de l'enfance (psychologue, sociologue, assistant social, éducateur spécialisé, maître d'éducation spécialisé, maître d'éducation surveillé, maître d'éducation permanent) grâce à :

- des rencontres d'échange avec l'enfant
- des tests de personnalité du mineur,
- la détermination du profil psychologique du mineur
- des séances d'entretien et d'écoute ;
- des échanges avec le personnel encadrant, notamment les éducateurs des institutions proches de l'enfant au quotidien.

Au niveau des parents

Associer, faire venir les parents à une PP n'est pas chose aisée surtout pour des gens qui n'ont plus « l'amour de la progéniture » ; certains le feront de bon cœur, d'autres pas (et ils sont les plus nombreux), à moins de leur avoir donné une bonne raison de le faire.

2 à 3 semaines avant la tenue de la parentalité positive il faut initier des séances de rencontre des parents à domicile. Le but est de les amener de nouveau à faire confiance à l'enfant afin de l'aider. Les actions sous fond de médiation devront se répéter ; il est possible de passer des appels téléphoniques

NB : Une seule prise de contact (VAD, appel téléphonique) ne suffit pas pour être sûr que le parent viendra ; sinon ne soyez pas étonné qu'au jour -J personne ne soit à la séance de parentalité positive.

2- QUELQUES CHOIX TECHNIQUES

La disposition :

Une disposition de salle peut s'avérer anodine cependant les praticiens de l'éducation en Pédagogie comme en Andragogie évoquent son importance. Aussi, dans le cadre du rétablissement des liens familiaux entre les enfants en conflit avec la loi et leurs parents, la disposition est un facteur déterminant dans l'atteinte de cet objectif.

Il n'existe pas de disposition recette dans la salle de tenue de l'activité ; les praticiens de cette stratégie très souvent privilégient soit **le côte à côte** entre enfants et les parents, soit **le face à face**, le but étant de créer le maximum d'interaction ;

D'autres opèreront encore une nette **séparation** entre parents-enfants, placés dans des salles différentes mais voisines et ceci semble t-il pour éviter de compromettre les parents devant la progéniture et vice versa.

Que ce soit le côte à côte, le face à face ou la séparation, l'objectif visé doit être le même : rétablir les liens brisés.

Les animateurs des ateliers de parentalité positive à la Maison d'Arrêt et de Correction d'Abidjan (MACA) ont noté le bienfondé de la disposition de côte à côte et de face à face ; en effet, ces 2 typologies permettent de relever les interactivités et pour les enfants de vaincre timidité et peur :

- les exemples des parents autoritaires, anomiques, permissifs sont perceptibles et corrigés ;
- les airs déconcertés, découragés ou encore tristes, larmes, la décontenance chez des parents qui témoignent d'une non acceptation inconsciente de la situation, et leur incapacité à assister convenablement l'enfant aujourd'hui en conflit avec la loi sont constatés.

La responsabilité parentale semble fugace à ce niveau. La disposition permet donc de relever quelque peu les types de relation entre les parents et les enfants des ECL, de noter certaines insuffisances éducatives chez des parents, de noter le nouveau type de relation et envisager un changement pour la restauration vraie de l'enfant.

Le choix de la salle

Il faut éviter que la salle soit :

- mal éclairée
- mal décorée (couleur sordide)
- close
- bruyante (en bordure de route, de place public, marché)
- à ciel ouvert, ce qui peut distraire les participants.

La parentalité positive est avant tout un procédé visant à captiver, à attirer une grande attention des participants, en clair, à agir sur les sentiments et les comportements, aussi requiert-elle une grande attention, une capacité de réceptivité, de captation.

Une salle neutre pas trop grande peut être envisagée.

3.LA PHASE PRATIQUE

1- L'accueil et l'emplacement

Nous sommes au jour-J et il va falloir accueillir et placer les participants. Quelque soit la disposition qu'on aurait choisi entre le côte à côte, le face à face ou la séparation parent- enfant, il faut veiller à ce que tous les participants soient confortablement installés et bien installés chacun là où il devrait être (le parent à côté ou en face de l'enfant et vice versa)

2- L'animation (15 à 20 mn)

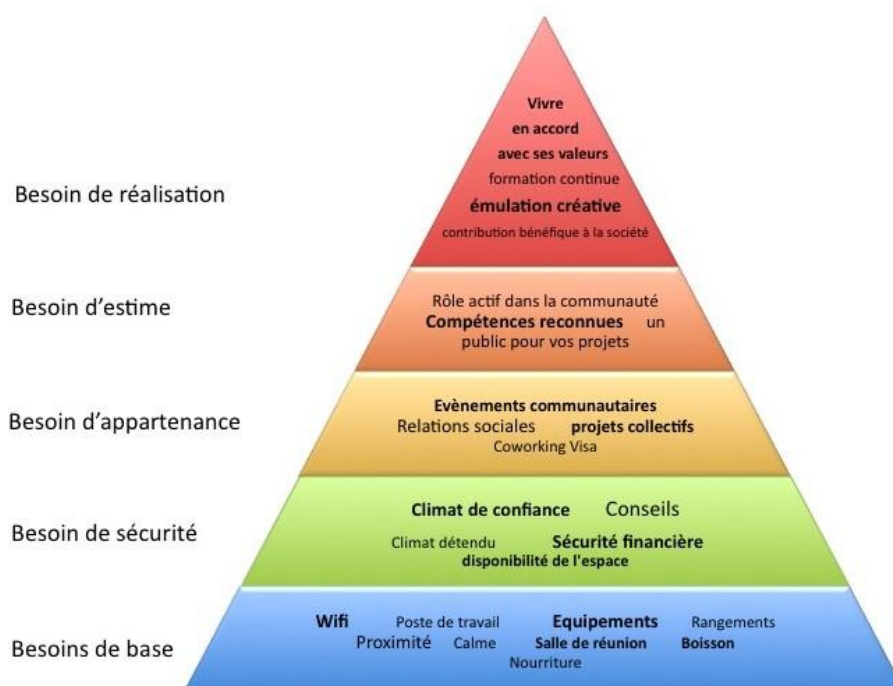
A l'entame, juste après l'installation, les animateurs doivent se présenter et également permettre à ce que tous les participants le fassent. Cela facilite la cohésion du groupe et le positionnement des uns et des autres.

Aussi, proposer des règles de fonctionnement et recueillir l'accord de chacun sur celles-ci (exemple: On ne parle pas avant d'avoir eu la parole, on n'interrompt pas celui qui parle etc.....). En tout état de cause, il faudra garantir un climat de confiance et de convivialité.

3- L'espace réflexif

Commencer développer le thème retenu en le développant au fur et à mesure dans un discours simple et cohérent avec des supports : des exemples, des images des témoignages ou des expériences. Ce thème, doit être en rapport avec les besoins et centres d'intérêt des participants qui auront été préalablement identifiés lors de la préparation.

L'animation de la parentalité positive se veut active ; aussi donner la parole aux participants, les interroger, les amener à manipuler des supports s'il en existe. Il faut impliquer les participants en jouant sur différentes dimensions (cognitive et affective : voir la *pyramide de Maslow*). Plus la participation des parents est active, plus l'acquisition de nouvelles compétences éducatives est assurée.



NB : Animer un atelier de parentalité positive ne se résume pas à dispenser un savoir ou donner des informations éducatives d'une manière « pédagogique », c'est-à-dire simple, directe, attrayante ou même captivante. Animer revient donc, à créer, pour ses parents et enfants, des procédés d'apprentissage qui facilitent l'appropriation des savoirs et des compétences éducatives.

Le choix des thèmes doit se faire sur un sondage préalable du terrain à l'issue d'échanges avec les ECL, leurs familles, les éducateurs mais aussi sur observation et constats faits.

3-L'interaction positive entre les parents et les enfants (15 mn)

La parentalité positive en ce qui concerne les ECL mise sur un maximum d'interactions entre les parents et les enfants en conflit avec la loi.

L'interaction positive ou IP est un procédé qui vient juste après l'animation visant à amener parents et enfants, suite au thème abordé, à s'essayer au dialogue, à la communication. C'est l'occasion pour des enfants de converser pour la première fois avec le parent autoritaire ; l'objectif est d'amener les deux parties à se dire ce qui n'a pas marché de manière franche ; surtout permettre à l'enfant d'avouer à son parent ce qu'il aurait souhaité faire, pourquoi il a commis une infraction, etc, sous la facilitation des éducateurs, au besoin.

Par ce procédé de nombreux enfants parviennent à se faire accepter, faire accepter leur choix de vie, de métier et ou de carrière aux parents ou le style de vie qu'ils auraient voulu voir à la maison. Ces échanges ont lieu soit assis, soit au cours d'une promenade dans la cour etc.

Une période récréative (espace ludique) peut être proposée entre autre, des parties de jeu entre parents et enfants (jeu de dames, Awalé, scrabble, ludo etc) de danses, chants etc.

L'interaction positive est celle de préparer le retour prochain (la réinsertion de l'enfant) chose qui ne peut se faire qu'autour d'un projet de vie qui doit être l'émanation de la volonté de l'enfant soutenue en cela par les parents. Les projets sont d'ordre scolaire et ou socioprofessionnel

NB : Il faut veiller à ce que les parents laissent parler les enfants ; assurer le principe de l'écoute active ; éviter le monologue et privilégier le dialogue.

Témoignage d'un éducateur:

« La parentalité positive permet à parents et enfants de se découvrir sur la base d'une communication active. Monsieur S. le père du mineur S.A, convié à la séance de parentalité positive au COM et ayant pris part à une séance d'IP, a compris qu'il était en partie responsable dans la faute commise par son fils aussi il a décidé de l'aider. l'échange qu'il a eu avec l'enfant à l'occasion de l'IP a permis de relever un grand changement chez l'enfant qui paraissait plus confiant comparé aux périodes précédentes ; il se comporte de mieux en mieux, chose qui a attiré notre attention ».

Le jeu de rôle (20 à 25mn)

On sait que l'apprentissage par essai-erreur et par la simulation est particulièrement efficace. Après la série d'échanges, des volontaires (la paire parent-enfant) sont désignés pour partager ou simuler leur expérience de l'interaction positive qu'ils viennent d'avoir. Il faudra miser là sur le contenu des mots utilisés, les gestes et permettre aux autres parents assis en face de critiquer, relever les insuffisances et affuter leur approche éducative parentale. Cela permet aux éducateurs de redéfinir et réorienter les priorités éducatives de sorte à assurer une réinsertion durables aux ECL mais aussi de prévoir d'autres thèmes pour les séances de PP à venir.

L'affirmation positive (20 mn)

C'est un principe symbolique, plein de sens qui consiste pour les parents et enfants à prendre un engagement celui de respecter le pacte d'une responsabilité, s'engager sur la base d'un nouveau pacte/ le parent promet d'accompagner l'enfant et l'enfant promet de bien se comporter. C'est aussi un prétexte choisi par les éducateurs pour garantir le respect de ce pacte à travers des activités de suivi à domicile, en atelier à l'école ; établir le contact avec la paire parent enfant et les suivre à domicile ; Tous les participants en l'occurrence les parents et les enfants sont soumis à cette dernière action, chacun passe à tour de rôle et sur ton plein de conviction prête « le serment ».

Une photo de famille permet d'immortaliser ce moment. Il arrive que chacun ait une photo en souvenir de ce moment.

FICHE TECHNIQUE D'ATELIER DE PARENTALITE POSITIVE

Thème	Communication active/ communication participative
Bénéficiaires	-les enfants en conflit avec la loi (15) -le ou les parents des enfants en conflit avec la loi (15)
Lieu	COM /MACA
Durée	1H30
Objectifs	-Instaurer une communication adéquate entre les ECL et parents -garantir le droit à la parole des enfants -renouer les liens familiaux
Supports	-tableau + craie / papier padex + marqueur vidéoprojecteur,séquence de film ou court métrage en rapport avec le thème ; objets ludiques
Moyens humains	Éducateurs, travailleurs sociaux, psychologue, criminologue, sociologue, Juriste
Déroulé	<p>1-Organisation préalable (1 à 2 semaine avant la tenue) -rencontre des enfants et échanges avec les éducateurs -dépistage du problème en rapport avec les liens familiaux -rencontre des parents et mobilisation+invitation -préparation et disposition pratique de salle(lumière, chaises)</p> <p>2-Tenue de l'activité -Installation par paire parent-enfant selon le mode d'emplacement choisi (côte à côte, face à face etc) - Présentation des intervenants, des parents et enfants -Présentation de la séance et du thème</p> <p>3-L'animation (Espace réflexif) (15 à 20 mn) – en groupe - Débat sur le thème (espace réflexif) à l'ordre du jour sous fond de projection de film, d'expérience de certains, de démonstration et d'analyse dans un discours simple réaliste et logique par l'équipe des animateurs ;susciter la réflexion profonde. -Échanges sur les préoccupations relatives au thème</p> <p>4- L'interaction positive (15 mn) - en paires possibilité est donnée à parents et enfants d'échanger sur le problème actuel enfin de dépister les cause et envisager l'avenir. Proposition du projet de vie par l'enfant au parent.</p> <p>5-Jeu de rôle (espace ludique) (20 à 25mn) identifier des volontaires (4à5) pour simuler une situation et permettre aux uns en face de critiquer positivement et de développer des réponses alternatives.</p> <p>6- Affirmation positive/Déclaration sur l'Honneur Engagement formel pris par le groupe parent enfant et occasion pour les animateurs de suivre le processus.</p>
Techniques d'animation	Méthode participative- interactivité

TEMOIGNAGES DE QUELQUES PARENTS

Cas 1:

M. B père du mineur D « *j'avais tendance à ne jamais laisser parler mon fils et à toujours vouloir lui faire entendre ce que moi je dis. Grâce à la parentalité positive, j'ai compris bien plus que moi, l'enfant avait son mot à dire, il faudrait prendre le soin de l'écouter sans l'interrompre cela le grandit ; je crois que si j'avais agi ainsi il ne serait pas arrivé au COM* »

Cas 2 :

I.B. « *J'ai toujours voulu que mon fils m'accompagne à la gare pour travailler avec moi dans le transport mais lui préférait la mécanique, il a quitté l'école pour cette raison ; moi aussi je n'en voulais pas entendre parler ; cette incompréhension qui a duré m'a conduit un soir à le chasser de la maison ; j'ai appris par la suite qu'il s'était retrouvé à la MACA, avec la parentalité positive j'ai appris qu'il fallait respecter l'opinion de l'enfant dans son projet ; vouloir lui faire admettre notre choix (choix des parents) c'est l'envoyer en prison* »

Cas 3 :

K.K.S : « *Mon fils et moi on ne s'est jamais compris de sorte que je ne le voyais pratiquement pas à ma descente à la maison le soir ; je n'avais pas aussi le temps ; La relation est devenue conflictuelle et le gamin découchait pendant des jours avant de regagner le domicile. Et c'est ainsi que sur plusieurs jours on ne l'a pas vu rentrer et aux dernières nouvelles on a appris qu'il était gardé au COM par la suite de vol. L'atelier me permet de me remettre en cause de revoir mon comportement de prévoir du temps pour mon fils, car cela a gravement manqué*»

Cas 4:

S.J. « *Mon fils a arrêté l'école en classe de 6ème et a intégré un groupe d'amis ; depuis lors il prend tout ce qu'il trouve à la maison ; a diverses reprises il a volé mon téléphone portable ; quand on m'a informé qu'il était détenu au COM j'ai trouvé que c'était bien fait pour lui ; les éducateurs me relançaient mais je prétextais pour ne pas venir le voir parce que je lui en voulais toujours ; c'est ainsi qu'un éducateur est venu chez moi et nous avons échangé ; il m'a invité à une séance de parentalité positive au COM/ je ne savais pas trop ce que c'était, mais je m'y suis rendu au jour- J et franchement j'ai trouvé que je n'aidais pas mon fils en ne le soutenant pas enfermé ici .* »

Cas 5 :

« *Quand je venais à la MACA c'était juste pour voir mon fils et lui apporter des provisions ; je l'engueulais, il, m'est arrivé de vouloir lui porter main tellement la colère était grande ; je n'ai jamais pu accepter cette situation de voir mon fils en prison, chose que je considérais c comme un déshonneur pour la famille. J'ai suivi des séances de parentalité positive et j'ai compris que je pouvais récupérer mon fils. Les éducateurs ont insisté sur le fait que les visites surtout ses contenus sont d'un effet restauratif pour l'enfant détenu et ils nous ont donné quelques outils ; depuis lors j'échange avec mon fils à chacune de mes visites et je vous assure que j'ai découvert en lui certains aspects que j'ignorais jusque là. Il est très intelligent et je compte l'aider à sortir d'ici d'abord et envisager l'avenir ; il veut retourner à l'école je vais l'y aider.* »

B- EN MILIEU OUVERT

Contexte

La parentalité positive en milieu ouvert est une suite logique des activités en milieu fermé. En effet, après la réinsertion et conciliation familiale il convient de garantir l'efficacité et la pérennité de l'action. L'expérience a montré que de nombreux parents sont confrontés à des difficultés suite à la libération des enfants et dès leur retour à la maison ; aussi pour ne pas faillir et voir l'enfant récidiver, des activités de PP sous la forme de cercle des parents ou groupe de parents (focus groupes) ont lieu dans les quartiers. La dynamique est la même, celle d'assurer des compétences éducatives aux parents des ECL dans la préservation cette fois des acquis et compétences éducatives reçues en milieu fermé.

Procédé

- Identifier et regrouper les enfants et parents par zone d'intervention,
- Identifier des sites de regroupements notamment des centre sociaux des salles de classe, des assises dans les communautés
- Organiser des rencontres
- Dresser une liste des bénéficiaires,
- les informer et les convier à des rencontres.
- Designier un éducateur par zone en vue de la phase organisationnelle et pratique de l'activité ; chaque éducateur désigné a pour but ultime d'en garantir le succès dans sa zone.

Phase pratique

- Les parents des ECL d'une même zone se rencontrent une fois par mois et échangent sur d'éventuelles difficultés rencontrées dans l'accompagnement des enfants réinsérés. Cela se fait sous la conduite de l'éducateur en charge de la zone.
- Chaque parent vient et expose ses expériences personnelles,
- D'autres sont amenés à réagir tout en apportant des solutions.
- Des visites de membres du groupe peuvent avoir lieu afin d'assister certains dont les problèmes semblent complexes.

Ces rencontres de cercles ou groupes des parents des enfants en conflit avec la loi permet d'acquérir compétences et connaissances pour certains et d'approfondir les capacités pour d'autres. A diverses occasions, les enfants y sont invités. Il arrive enfin que des parents confrontés à des soucis avec leurs enfants rejoignent le groupe ; ceci a l'atout de prévenir la détention préventive.

Présentation du groupe de Yopougon :

Yopougon est la plus grande commune du district d'Abidjan ; Il abrite le Centre d'Observation des Mineurs et de nombreux enfants en conflit avec la loi détenus préventivement libérés puis remis à parent y vivent. Par l'action de la parentalité positive au COM de nombreux parmi eux se sont réconciliés avec les parents et ont rejoint le domicile ; aussi pour garantir la durabilité de cette action un groupe composé des parents a été mis sur pied ; il est composé pour l'heure de 15 membres de parents des ECL. Les membres se réunissent une fois par mois au Complexe socio-éducatif ERB Alois afin de parler et échanger sur la situation des enfants. Le regroupe est dirigé par un parent d'ECL sous la supervision de l'éducateur de zone ; Un suivi des enfants est fait constamment ; il y règne une ambiance conviviale entre ces parents venus échanger sur les difficultés face à des enfants récalcitrants. Le groupe accueille toutes les personnes qui sont dans l'incapacité d'assurer une éducation aux enfants qui s'adonnent pour ce fait à la délinquance. Le mode d'emploi, apporter conseils et assister les parents en proie aux styles de vie difficile des enfants et jeunes.

CONSEILS PRATIQUES

- Rencontrer préalablement les parents et les enfants avant de fixer la rencontre de PP.
- Bien choisir la salle ou le cadre de rencontre, de supports didactiques.
- Apporter des compétences éducatives en tenant compte des besoins des parents des enfants en conflit avec la loi, les centres d'intérêt des parents et des enfants eux mêmes.
- Intégrer chaque parent et chaque enfant au groupe.
- Une animation au contenu cohérent répondant aux attentes des bénéficiaires.
- Animer avec interaction
- Ne pas dispenser sur une base purement théorique (pédagogie non active)
- Définir des critères préalables avant l'entame de l'activité d'animation.
- Veiller à ce que les enfants puissent dire ce qu'ils souhaiteraient aux parents.
- Ne pas imposer ce que l'ont dit sans prendre en compte les expériences des parents
- Privilégier un choix technique qui suscite l'interaction entre les parents et les enfants
- Inviter un nombre restreint de parents et d'enfants et afin de maîtriser l'atelier jusqu'à la fin
- Associer des parents ou des enfants qui semblent psychologiquement prêts et disponibles.
- Garantir le suivi des situations travaillées au cours des ateliers avant de multiplier les séances de parentalité positive.